

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Québec

Cause 200-06-000253-206

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte contesté enquête au fond gestion

A.B.

DEMANDE

c.

LES RELIGIEUX DE ST-VINCENT DE PAUL CANADA

DÉFENSE /
DEMANDE EN
GARANTIE

c.

L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE QUÉBEC
-et-
LA CORPORATION ARCHIEPISCOPALE CATHOLIQUE
ROMAINE DE QUÉBEC
-et-
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-
FOY
-et-
LLOYD'S UNDERWRITERS
-et-
CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE
-et-
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE
-et-
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU
CANADA
-et-
AVIVA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
-et-
ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCE SA

DÉFENSE EN
GARANTIE

ENREGISTREMENT

Salle 3.33

Le 29 mars 2023

DÉBUT : 10 h 00
FIN : 15 h 00

PRÉSIDENT : L'HONORABLE DENIS JACQUES, j.c.s. (JJ0379)

DEMANDE

PRÉSENT(E)

ABSENT(E)

Me Alain Arsenault

Me Justin Wee

Me Virginie Dufresne-Lemire (par Teams)

Me Julie Plante

Me Antoine Duranleau-Hendrickx (par Teams)

Me Yada Machouf-Khadir

ARSENAULT DUFRESNE WEE

3565, rue Berri, suite 240

Montréal (Québec) H2L 4G3

aa@adavocats.com

iw@adwavocats.com

vdl@adwavocats.com

jp@adwavocats.com

adhendrickx@adwavocats.com

ymkhadir@adwavocats.com

DÉFENSE / DEMANDE EN
GARANTIE

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Christian Trépanier
Me Mathieu Leblanc-Gagnon
Me Valérie Deshaye
Me Benoit Mailloux
Me Camilla Saïdi (par Teams)
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
ctrepanier@fasken.com
mleblancgagnon@fasken.com
vdeshaye@fasken.com
bmailloux@fasken.com
Casier 133

DÉFENSE / DEMANDE EN
GARANTIE

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Daniel O'Brien
Me Aldéric Leahey
O'BRIEN AVOCATS
dobrien@obrienavocats.qc.ca
Casier 41

DÉFENSE / DEMANDE EN
GARANTIE

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Joanie Proteau (par Teams)
LANGLOIS AVOCATS
1250, boul. René-Lévesque O, 20e étage
Montréal (Québec) H3B 4W8
joanie.proteau@langlois.ca

DÉFENSE EN GARANTIE
(L'archevêque catholique romain de
Québec)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Émilie Bilodeau
Me Nicolas Dubé
STEIN MONAST
emilie.bilodeau@steinmonast.ca
nicolas.dube@steinmonast.ca
Casier 14

DÉFENSE EN GARANTIE (La
corporation archiépiscopale de
Québec)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Émilie Bilodeau
Me Nicolas Dubé
STEIN MONAST
emilie.bilodeau@steinmonast.ca
nicolas.dube@steinmonast.ca
Casier 14

DÉFENSE EN GARANTIE (La
Fabrique de la Paroisse de Notre-
Dame-de-Foy)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Denis Cloutier (par Teams)
CAIN LAMARRE
630, boul. René-Lévesque O.
bur. 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6
denis.cloutier@cainlamarre.ca

DÉFENSE EN GARANTIE (Lloyd's
Underwriters – Souscripteurs du
Lloyd's)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Béatrice D'Anjou (par Teams)
ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
Tour de la Bourse
800, Square-Victoria, bur. 4600
Montréal (Québec) H4Z 1H6
bdanjou@rsslex.com

✓ DÉFENSE EN GARANTIE (Chubb du
Canada compagnie d'assurance)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Nathan Hassan-Omar (par Teams)

ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO
Tour de la Bourse
800, Square-Victoria, bur. 4600
Montréal (Québec) H4Z 1H6
nhassanomar@rsslex.com

✓ DÉFENSE EN GARANTIE (Intact
compagnie d'assurance pour Les
Religieux de St-Vincent-de-Paul)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Julie Simard (par Teams)

Me Vincent Lemay
WEIDENBACH LEDUC PICHETTE
2020, boul. Henri-Bourassa, bur. 100
Montréal (Québec) H3A 2A5
julie.simard@intact.net
vincent.lemay@intact.net

✓ DÉFENSE EN GARANTIE (La
compagnie Travelers du Canada)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Viviane Tremblay (par Teams)

CLYDE & CIE CANADA
630, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 1700
Montréal (Québec) H3B 1S6
viviane.tremblay@clydeco.ca

✓ DÉFENSE EN GARANTIE (Aviva
compagnie d'assurance du Canada)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Guy Leblanc

Me Alexane Isabelle
CARTER GOURDEAU
gbleblanc@cartergourdeau.ca
aisabelle@cartergourdeau.ca

✓ DÉFENSE EN GARANTIE (Zurich
compagnie d'assurance SA)

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Louis Brien (par Teams)

LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANÇON
1, Place Ville-Marie, bur. 1300
Montréal (Québec) H3B 0E6
louis.brien@lrmm.com

NATURE DE LA CAUSE **Demande des Religieux de St-Vincent-de-Paul pour obtenir l'autorisation d'interroger des membres de l'action collective avant l'instruction, demande des défendeurs en garantie L'archevêque, La corporation archiépiscopale et La fabrique de Notre-Dame-de-Foy pour disjoindre l'action en garantie de l'action principale et demande de A.B. pour gestion + gestion de l'instance**

GREFFIÈRE

Ginette Charron (TC2734)

10 h 05

Appel du dossier et identification des avocats.

10 h 12

Représentations de Me Arsenault sur les différentes requêtes.

10 h 13

Échange entre le Tribunal et les avocats.

10 h 14

Représentations de Me Trépanier sur le cheminement du dossier et sur l'échéancier partiel révisé.

10 h 26

Représentations de Me Machouf-Khadir sur la demande d'interrogatoires.

10 h 27

JUGEMENT

10 h 27

Sur la demande de la défenderesse / demanderesse en garantie Les religieux de St-Vincent-de-Paul d'obtenir l'autorisation d'interroger des membres de l'action collective avant l'instruction, les parties s'entendent sur les conclusions de la demande en ajoutant que les procureurs des autres parties pourront aussi procéder à un interrogatoire limité à 30 minutes additionnelles pour l'ensemble des parties.

Le demandeur retire la demande de pouvoir produire les interrogatoires préalables des membres A à H à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'appel dans le dossier Soeurs de la Charité de Québec rendu le 6 février 2023 (2023 QCCA 168).

VU la demande de la défenderesse / demanderesse en garantie pour obtenir l'autorisation d'interroger les membres de l'action collective avant l'instruction;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas contestée par les autres parties au dossier;

CONSIDÉRANT le bien-fondé de la demande;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande de la défenderesse pour obtenir l'autorisation d'interroger les membres A à H avant l'instruction;

AUTORISE la défenderesse à interroger au préalable les membres A à H sur les sujets mentionnés au paragraphe 26 de la demande, à savoir :

- a. Les agressions alléguées et leurs circonstances;
- b. Le contexte dans le cadre duquel les agressions auraient été subies;
- c. La dénonciation des agressions alléguées, le cas échéant;

A.B. c. Les religieux de St-Vincent de Paul Canada

- d. Les éléments factuels permettant aux membres d'inférer une connaissance de la part des RSVP des agressions alléguées, le cas échéant;
- e. Tout autre élément relativement aux allégations formulées par le membre et rapportées à l'action collective, excluant toute question concernant les dommages communs au Groupe ou personnels à chaque membre;

AUTORISE la tenue de ces interrogatoires par visioconférence sur la plateforme Teams;

AUTORISE la défenderesse à interroger, par le biais d'un seul avocat, chacun des membres pour une durée ne dépassant pas une heure et demie (1 h 30);

AUTORISE les procureurs des autres parties défenderesses en garantie à interroger chacun des membres pour une durée additionnelle de 30 minutes pour l'ensemble des parties;

AUTORISE les membres qui le souhaitent à être accompagnés lors des interrogatoires par une personne de leur choix n'étant pas autrement témoin dans cette cause, à condition que cette personne s'engage à respecter la règle implicite de confidentialité liée à ces interrogatoires;

ORDONNE que tous les autres avocats qui décideront d'assister aux interrogatoires aient leur caméra et leur microphone fermés;

REJETTE la demande du demandeur afin que toute partie puisse produire les interrogatoires préalables des membres A à H, sous réserve des obligations de confidentialité en ce qui concerne le maintien de l'anonymat des membres interrogés;

LE TOUT sans frais de justice vu l'absence de contestation.


DENIS JACQUES, j.c.s.

10 h 34

Représentations de Me Trépanier sur l'échéancier partiel modifié et le projet de protocole soumis par le demandeur.

10 h 40

Représentations de Me Machouf-Khadir sur

10 h 40

Sur l'échéancier présenté par les avocats de la défenderesse, la procureure du demandeur indique qu'elle est en accord au point 16 que le dépôt par la défenderesse de sa contre-expertise en droit canonique se fasse avant le 30 novembre 2023 et que la nouvelle date pour la mise en état du dossier soit le 22 décembre 2023.


DENIS JACQUES, J.C.S.

10 h 42

Représentations de Me Machouf-Khadir sur la demande du demandeur pour interrogatoires avant défense de deux catégories de personnes, soit, dans un premier temps, le Frère Louis-Henri Trudel et le Père Yvon Sabourin, et dans un deuxième temps des représentants de la défenderesse en situation d'autorité chez les RSVP, soit le Père Yvon Laroche, le Père Alain Fiset, le Père Jean-Claude Arseneault et le Frère Guy Vallières.

10 h 55

Me Machouf-Khadir réfère aux onglets 10, 11, 12 et 13 du cahier d'autorités de la défenderesse et continue ses représentations.

10 h 57

Me Machouf-Khadir réfère au paragraphe 19 du plan d'argumentation de la défenderesse et continue ses représentations sur le moment de la tenue des interrogatoires.

11 h 00

Échange entre le Tribunal et Me Machouf-Khadir sur le moment de la tenue des interrogatoires.

11 h 01

D'ici à 2 semaines, le demandeur déposera une demande d'action collective amendée de manière à ajouter des allégations additionnelles relativement au Père Yvon Sabourin. Il est convenu à l'audience qu'un interrogatoire pourra aussi être tenu par la défenderesse du membre qui sera ajouté (i) et ce, selon les mêmes paramètres que ceux du jugement rendu ce jour.


DENIS JACQUES, J.C.S.

11 h 08

Représentations de Me Deshaies sur la demande du demandeur pour interrogatoire. Échange entre le Tribunal et Me Deshaies.

11 h 24

Représentations de Me Trépanier sur la demande du demandeur pour interrogatoire. Échange entre le Tribunal et Me Trépanier.

11 h 27

Échange entre le Tribunal et Me Machouf-Khadir.

11 h 29	Représentations de Me Arsenault sur la demande du demandeur pour interrogatoire. Échange entre le Tribunal et Me Arsenault.
11 h 34	Représentations de Me Trépanier sur la demande du demandeur pour interrogatoire. Échange entre le Tribunal et Me Trépanier.
11 h 34	Le Tribunal prend cette demande en délibéré.
11 h 35	Suspension de l'audience.
11 h 55	Reprise de l'audience.
11 h 56	Représentations de Me Dubé sur la demande pour disjoindre la demande principale et la demande en garantie.
11 h 57	Me Dubé réfère à son plan d'argumentation et à son cahier d'autorités à l'onglet 1 de son cahier d'autorités et continue ses représentations.
12 h 28	Échange entre le Tribunal et Me Dubé. Me Dubé continue ses représentations.
12 h 30	Fin des représentations de Me Dubé.
12 h 30	Suspension de l'instance.
14 h 16	Reprise de l'instance.
14 h 16	Le Tribunal fait lecture du jugement rendu sur la demande de A.B. pour interrogatoires avant défense;
14 h 22	Me Arsenault réfère à l'onglet 4 du cahier d'autorités des défenderesses L'Archevêque catholique romain de Québec, la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Québec et La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy et fait des représentations sur leur demande pour disjonction.
14 h 27	Représentations de Me Trépanier qui réfère à son plan d'argumentation et à son cahier d'autorités.
14 h 33	Échange entre le Tribunal et Me Trépanier. Me Trépanier continue ses représentations.
14 h 36	Échange entre le Tribunal et Me Trépanier. Me Trépanier continue ses représentations.

14 h 41	Échange entre le Tribunal et Me Trépanier. Me Trépanier continue ses représentations.
14 h 49	Échange entre le Tribunal et Me Trépanier. Me Trépanier continue ses représentations.
14 h 51	Échange entre le Tribunal et Me Trépanier. Me Trépanier continue ses représentations.
14 h 52	Réplique de Me Dubé. Me Dubé réfère aux onglets 5 et 6 de son cahier d'autorités et continue ses représentations. Me Dubé réfère au paragraphe 3.16 de la demande introductive d'instance et continue ses représentations.
14 h 58	Fin des représentations de Me Dubé.
15 h 00	Le Tribunal prend la demande en disjonction en délibéré.
15 h 00	Fin de l'audience.


Ginette Charron, greffière-audicière